



CULTURE

CAPITALE-NATIONALE et
CHAUDIÈRE-APPALACHES



FAITES VIBRER LA CULTURE D'ICI!

COMITÉ DE CONCERTATION EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

APPEL DE CANDIDATURES JUSQU'AU 23 MARS 2023

LE COMITÉ DE CONCERTATION EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA) met en place, à la demande du milieu, un comité de concertation qui aura comme mandat de le conseiller sur la mise en œuvre du [Plan d'action pour le développement culturel de la région de Chaudière-Appalaches 2021-2024](#).

Vous désirez contribuer au développement culturel de *votre* région ?
Cet espace de concertation est pour vous !

Ce que nous vous proposons

En devenant membre du comité de concertation en Chaudière-Appalaches, vous contribuerez concrètement au développement culturel de la région en examinant des problématiques, en enrichissant la réflexion collective et en proposant des idées d'actions porteuses pour l'ensemble du territoire.

Au cours de votre mandat, vous prendrez part à l'avancement de trois priorités ciblées par le milieu culturel de la Chaudière-Appalaches :

- Le développement de partenariats et de relations collaboratives entre le milieu culturel professionnel, le milieu scolaire et le loisir culturel ;
- Le développement des infrastructures et des équipements culturels ;
- L'agrandissement du bassin d'artistes professionnel.le.s de la région.

Vous unirez vos forces à d'autres personnes provenant d'horizons variés qui, comme vous, ont à cœur le développement culturel de la Chaudière-Appalaches.

Le tout, accompagné par une conseillère en développement culturel motivée, une organisation solide qui porte sa voix à l'échelon national et tout un réseau de partenaires pour soutenir nos avancées communes.

Ce que nous attendons de vous

Le succès du comité de concertation repose avant tout sur votre engagement. Il vous faudra :

- Prendre part aux rencontres du comité, en virtuel, trois à quatre fois par année selon un calendrier à déterminer. Une rencontre en personne pourrait avoir lieu annuellement lors du Grand rendez-vous des arts en Chaudière-Appalaches (habituellement au début de mai) ;
- Vous impliquer dans un sous-comité de travail, au besoin et selon vos disponibilités, vos intérêts et vos compétences.

Le premier mandat du comité de concertation en Chaudière-Appalaches s'échelonnera de mai 2023 à mai 2025. Les membres ne toucheront aucune rétribution ni compensation liée à leur implication.

Pour plus de détails sur le rôle du comité de concertation en Chaudière-Appalaches et sur la démarche collective ayant mené à sa création, [consultez la page Web du comité](#).

Pour en savoir plus sur les projets de CCNCA en faveur du développement culturel de la région, consultez notre [grand dossier consacré à la Chaudière-Appalaches](#).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Profils recherchés

Cet appel de candidatures s'adresse aux personnes dont le profil correspond à au moins une des situations suivantes :

- Artiste ou artisan.e professionnel.le ;
- Artiste ou artisan.e en voie de professionnalisation ;
- Artiste ou artisan.e. ayant une pratique en loisir culturel ;
- Travailleur.euse culturel.le ou représentant.e d'un organisme professionnel ou municipal ;
- Bénévole impliqué au sein d'une organisation à vocation artistique, culturelle ou patrimoniale ;
- Élu.e municipal.e.

Critères d'admissibilité

Pour faire partie du comité de concertation en Chaudière-Appalaches, vous devez répondre aux trois critères d'admissibilité suivants :

1. Résider ou travailler dans au moins un des dix territoires de la Chaudière-Appalaches :
 - MRC des Appalaches ;
 - MRC de Beauce-Centre ;
 - MRC de Beauce-Sartigan ;
 - MRC de Bellechasse ;
 - MRC des Etchemins ;
 - MRC de L'Islet ;
 - MRC de Lotbinière ;
 - MRC de Montmagny ;
 - MRC de la Nouvelle-Beauce ;
 - Ville de Lévis.

Vous avez un doute concernant votre territoire ? Consultez le [Répertoire des municipalités du Québec](#).

2. Pratiquer, travailler ou être impliqué dans au moins un des champs disciplinaires représentés par CCNCA :
 - Arts médiatiques ;
 - Arts multidisciplinaires ;
 - Arts visuels ;

- Arts du cirque ;
 - Danse ;
 - Diffusion des arts de la scène ;
 - Intervention culturelle municipale ;
 - Lettres ;
 - Métiers d'art ;
 - Musique ;
 - Pratique culturelle amateur ;
 - Patrimoine ou histoire ;
 - Théâtre ;
 - Développement culturel du territoire.
3. Être membre de CCNCA OU s'engager à le devenir à titre de [membre individuel](#), de [membre corporatif](#), de [membre en pratique culturelle amateur](#) ou de membre affilié. Pour plus de détails sur l'admissibilité, le processus d'adhésion et la tarification applicables à chaque cas, veuillez vous référer à la section [Devenir membre](#) de notre site Web.
- Noter que le statut de membre affilié est une nouvelle catégorie qui sera déployée après juin 2023. Elle s'adresse aux personnes et aux organismes qui ne s'inscrivent pas dans les trois autres catégories mentionnées ci-haut. Les modalités d'adhésion ainsi que les frais de cotisation vous seront communiqués dès que possible.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures devront :

- Correspondre aux profils de candidatures recherchées ;
- Répondre aux critères d'admissibilité.

Les éléments suivants seront également considérés pour constituer le comité :

- Représentativité et diversité des territoires de la Chaudière-Appalaches ;
- Représentativité et diversité des champs disciplinaires ;
- Intérêt pour le comité ;
- Expérience pertinente.

Dépôt du dossier de candidature

Pour déposer votre candidature, vous devez remplir le formulaire en ligne disponible à cet effet

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE EN LIGNE](#)

Les candidatures sont acceptées **jusqu'à 23 h 59, le 23 mars 2023**, la date et l'heure de réception du formulaire en faisant foi. Les formulaires incomplets ou reçus après la date limite d'inscription seront refusés.

Les membres du comité de concertation seront choisis par un comité de sélection composé de pairs provenant du milieu culturel de la région de Chaudière-Appalaches. Un maximum de 15 candidatures sera retenu.

L'évaluation des candidatures s'effectuera au début du mois d'avril. Seules les personnes retenues pour faire partie du comité de concertation seront contactées. Les nouveaux membres seront officiellement présentés lors du Grand rendez-vous des arts en Chaudière-Appalaches, le 4 mai 2023.

À PROPOS DE CULTURE CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

En tant que membre influent du Réseau des conseils régionaux de la culture, nous favorisons le développement de notre milieu et affirmons l'importance de la culture depuis 1977. Nous regroupons, concertons et représentons des artistes, des organismes professionnels ainsi que des intervenant.e.s des villes et MRC sur les territoires de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Notre mission se traduit par des actions de promotion et de représentation auprès des instances politiques, des partenaires économiques et du public, ainsi que par du soutien aux acteur.rice.s culturel.le.s œuvrant sur nos territoires.

Coordonnées

Pour obtenir de l'information complémentaire ou de l'aide pour remplir le formulaire, veuillez contacter :Magali Paquin, conseillère en développement culturel, par courriel au magali.paquin@culture-quebec.qc.ca, ou par téléphone au 418-523-1333, poste 227.